

7. ÉQUIPEMENTS

Projections en salle (auditorium)

Nombre par mois : Contenance de la salle : Prix d'accès aux séances : €

Nom du fournisseur de programmes audiovisuels :

Projections au moyen de postes individuels

Nombre d'appareils : Prix d'accès au service : €

Casques mobiles d'écoute ou audioguides

Nombre d'appareils : Prix d'accès au service : €

Casques fixes d'écoute et de démonstration

Nombre d'appareils : Prix d'accès au service : €

8. BIBLIOBUS

Nombre de véhicules sonorisés :

Immatriculation des véhicules :

9. AUTRES ESPACES SONORISÉS (Nom et adresse des concessionnaires le cas échéant)

Cafés :

Restaurants / Cafétérias :

Boutiques (librairies, souvenirs...) :

Parkings :

Locaux réservés au personnel

10. AUTRES SONORISATIONS

Sonorisation musicale de votre attente téléphonique

Site internet sonorisé

11. SONORISATION D'ÉVÉNEMENTS ET ANIMATIONS EN MUSIQUE

Organisez-vous des événements ? Oui Non

NATURE (CONCERTS, ANIMATIONS DANSANTES, VERNISSAGES)	NOMBRE PAR AN	MONTANT DU BUDGET ARTISTIQUE	GRATUITES OU PAYANTES
.....
.....
.....
.....

Autre(s) événement(s) (précisez la/leur nature) :

NON, JE NE DIFFUSE PAS DE MUSIQUE ET J'AI BIEN NOTÉ QU'IL FAUT L'AUTORISATION DE LA SACEM POUR TOUTE DIFFUSION PUBLIQUE.

Je soussigné(e) déclare exacts les renseignements ci-dessus mentionnés et sollicite de la Sacem l'autorisation préalable prévue par les dispositions législatives nationales relatives à la protection du droit d'auteur.

Fait à Le / / Signature

Sacem : Société civile à capital variable ■ 775 675 739 RCS Nanterre ■ 225, avenue Charles de Gaulle ■ 92528 Neuilly-sur-Seine Cedex ■ www.sacem.fr

Ces informations sont toutes obligatoires. Elles sont traitées et destinées à la Sacem (responsable de traitement) pour collecter les droits d'auteur, sur la base des dispositions du Code de la propriété intellectuelle (CPI), assurer la facturation, la comptabilisation et le recouvrement et, sur la base de son intérêt légitime, communiquer avec ses clients les informations liées à la relation client. En cas de paiement de la rémunération équitable, sur la base de l'article L. 214-1 du CPI, elles seront également destinées à la SPRE. Elles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle puis des prescriptions légales en cas de litige. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition que vous pouvez exercer en remplissant un formulaire dédié accessible à partir de la page « politique de confidentialité » de notre site internet sacem.fr.